



Saison 2021 / 2022

Autorisation Parentale



Je soussigné(e), père, mère, tuteur (*raier les mentions inutiles*) :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Tél en cas d'urgence : _____

responsable de l'enfant

Prénom : _____ Nom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

l'autorise à pratiquer l'escalade

En cas d'accident nécessitant des soins ou une intervention médicale urgente

J'autorise Je n'autorise pas le GERC à transporter ou faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche afin que ces soins lui soient administrés.

Autorisation de droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas le GERC à photographier mon enfant lors des créneaux, des sorties et des compétitions organisées par le GERC sur la période de la saison 2020-2021 et à utiliser son image à titre gratuit et non exclusif sans limitation de durée.

Précisions : les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants : site internet du GERC, albums photo du club, article de journal de la ville et de l'agglomération. Les photographies seront exploitées et utilisées directement par le GERC et ne seront en aucun cas cédées à des tiers autres que la ville ou l'agglomération. Le GERC s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent(e) ou toute autre exploitation préjudiciable.

Sortie de cours

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'enceinte de la salle d'escalade après les cours.

J'autorise Mme / M. _____

Mme / M. _____

à venir chercher mon enfant après les cours.

Discipline

Nous soulignons que le GERC n'est pas une « garderie » mais une association sportive. Aussi, après un avertissement auprès des parents et si aucun changement n'est intervenu, nous prendrons à l'encontre des jeunes qui gêneraient par leur attitude le reste du groupe et le déroulement des cours, une mesure d'exclusion de l'association.

Je m'engage à ne laisser mon enfant dans la salle d'escalade qu'après m'être assuré de la présence d'un encadrant. La non-observation de cet engagement ne pourra mettre en cause la responsabilité du GERC

Date et signature du représentant légal